



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°1/2022

En séance du 12 janvier 2022 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

### 1. PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2024 : POINT DE LA SITUATION

Chaque président-e de commission fait l'état des lieux de l'avancement de ses projets inscrits dans le programme de législature 2021-2024.

### 2. DIVERS

<b>Aménagement de la Dranse étape 1</b>	Le Conseil décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Cincotta et fils sàrl pour un montant HT de Fr. 163'275.00.
<b>Archives de la Chambre pupillaire et de l'APEA</b>	Le Conseil valide l'offre du CREPA de Fr. 5'400.- pour le traitement des archives de l'ancienne chambre pupillaire et des dossiers de l'APEA concernant Orsières.
<b>Aménagement du territoire</b>	Le Conseil prend connaissance de l'avancée des travaux et adopte une position de principe sur la localisation de futures zones artisanales.
<b>Sapin de Noël de la Creuse</b>	<a href="#">🔄 voir informations détaillées ci-après</a>

Séance levée à 20h10

Orsières, le 13 janvier 2022

L'Administration communale

## INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### [🔄](#) ABATTAGE SAUVAGE DU SAPIN DE LA CREUSE

Réuni en séance du 12 janvier 2022, le Conseil municipal a constaté que personne n'avait eu le courage de se dénoncer suite à l'acte de vandalisme perpétré au petit matin du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par conséquent, le Conseil a décidé de donner une suite judiciaire au dossier, ce qui permettra de retourner toutes les factures relatives à cette affaire aux fautifs une fois que leur identité aura été révélée.